Domaine de l’Echalier

# Contrat de location d’un gîte de séjour :

Entre :

Vacancier

Et

**Monsieur** **Helmut Moszkowicz,**

**L’Echalier**

**36600 Vicq-sur-Nahon**

email : gite.echalier@orange.fr

Tel. 0663872776

Propriétaire d’un gîte de séjour d’une capacité de **29** personnes, situé à l’Echalier, 36600 Vicq-sur-Nahon.

# Conditions particulières :

**Composition du gîte de groupe : 29** personnes

**Nombre de chambres : 8**

**Durée de la location** : **du**  **au (soit nuits)**

**Prix :** hébergement, forfait  **€**

**Options :** (hors forfait)

* chauffage : selon consommation (voir art. 12) : à la demande
* ménage : 80 € obligatoire

Ce contrat de location prendra effet si je reçois à mon adresse (voir ci-dessus) :

- **un exemplaire** du présent contrat daté et signé ;

- **un acompte de € ( env. 1/3 du forfait)** à régler par chèque bancaire à mon ordre,

ou par virement à mon compte (IBAN ) FR76 1950 6400 0028 1233 6849 720 AGRIFRPP895

Le solde, d’un montant de € sera réglé au **plus tard la veille** de l’entrée.

**Une caution par chèque de 300 € est demandée à l’arrivée avant la remise des clés.**

Le locataire se déclare d’accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des **conditions générales** figurant en deuxième page.

Le Propriétaire, le Le Locataire, le

Helmut Moszkowicz

# Conditions générales :

1. **Caution**. À l’arrivée du locataire, une caution du montant indiqué au présent contrat sera demandée par le propriétaire. Elle sera remboursée au plus tard une semaine après le jour du départ, déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.
2. **Utilisation des lieux**.  
     
   **Ce gîte n’est pas destiné à faire la fête. Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux ; il est exigé de ne pas sonoriser les lieux pendant toute la durée de votre séjour et de respecter le calme, en particulier entre 22 h et 7 heures.**

**Le gîte de groupe étant situé dans le village aéronautique, les occupants du gîte ne devront pas être présents, ni sur le tarmac (zone de stationnement), ni sur les taxiways, ni sur les pistes sauf si accompagnés par un pilote du site. Un plan d’occupation des sols est affiché à l’entrée du gîte.**

**Tout manquement aux dispositions ci-dessus entraînera des poursuites à l’encontre du locataire.**

Le locataire s’engage à rendre les locaux mis à sa disposition en bon état.

1. **Nombre de locataires.** Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat ou de recevoir une majoration correspondant à deux fois le tarif journalier.
2. **Animaux.** Seuls les animaux familiers indiqués au présent contrat seront acceptés par le propriétaire.
3. **Inventaire/état des lieux.** Un inventaire sera effectué par le propriétaire ou son représentant au début et à la fin de la période de location.
4. **Paiement.**

**- Réservation**

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 33 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

**- Solde**

Le solde de la location sera versé avant l’entrée dans les lieux.

1. **Conditions d’annulation.** Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.
   1. par le locataire au propriétaire

- l’acompte reste acquis au propriétaire

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 h qui suivent la date d’arrivée indiquée sur le présent contrat :

- le présent contrat devient nul

- l’acompte reste acquis au propriétaire

b) par le propriétaire au locataire

- le propriétaire reverse au locataire le montant des sommes encaissées.

1. **Interruption du séjour.** En cas d’interruption du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement.
2. **Linge de maison.**  Les draps de lit et serviettes de bain ne sont pas compris dans la location meublée.
3. **Utilisation d’internet.** En cas d’utilisation de l’accès internet sur la connexion du propriétaire, les hôtes s’engagent à respecter scrupuleusement la recommandation de Hadopi interdisant le « piratage » d’œuvres culturelles protégée par un droit d’auteur.
4. **Chauffage.**
   1. Facturation du chauffage central au fioul pour tout le gîte (excepté la salle de vie) et les chambres d’hôtes : le brûleur de la chaudière est équipé d’un horamètre, qui sera relevé à la mise en route du chauffage.

Le décompte sera établi conjointement par le relevé des heures de fonctionnement.

La consommation horaire du brûleur est fixée forfaitairement à 4 litres/heure, et le prix du litre de fioul est celui de la dernière facture d’approvisionnement.

* 1. Facturation de la salle de vie, par cheminée à bois : par mesurage des stères de bûches consommées (prix du stère fixé à l’entrée) ; la salle de vie est située dans une ancienne grange non isolée ; nous ne pouvons pas garantir l’obtention d’une température suffisante pour y faire un banquet en hiver : cela dépend de la météo.

1. **Litiges.** Tout litige concernant l’état descriptif ou l’état des lieux ne pourra être soumis au propriétaire au-delà du deuxième jour d’occupation (le cachet de la poste faisant foi).  
   À défaut d’accord intervenu entre les parties, attribution exclusive est faite aux tribunaux de Châteauroux.
2. **Heures d’arrivée et de départ.** Les heures d’arrivée et de départ sont libres, il suffit de prévenir le propriétaire du choix du vacancier.

## Disposition des chambres et lits, 29 couchages dans 8 chambres

### Dans le bâtiment Clubhouse : (total 20 couchages, 5 ch.)

Au rez :

- salle de vie 100 mc avec bar, billard, piano

- salon de 25 mc

- sam + cuisine 40 mc

- sdb , wc

- dortoir : 8 lits de 90, dont 3 superposés

A l’étage :

- Ch. Bleue : 4 lits de 90, dont 1 superposé, sdb

- Ch. Verte : 1 lit de 140, 2 lits de 90, dont 1 superposé, sdb

- studio 1 : 2 lits de 90

- studio 2 : 2 lits de 90, sdb

**Dans la maison du propriétaire** (à 15 m du clubhouse) **(total 9 couchages, 3 ch.)**

Au rez :

- Ch. Wright : 1 lit de 160, 1 lit de 90, sdb

- Ch . St Exupéry : 1 lit de 140, 2 lits de 90, dont 1 superposé, sdb

A l'étage :

- Ch . Blériot : 1 lit de 140, sdb